ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 16 DÉCEMBRE.

Nouvelles additionnelles du Nord PAR L'OUEST.

New-York, 8 décembre.—Le Richmond *Examiner* du 5 dit que l'armée de Sherman a passé Millen sans y entrer, et la colonne qui avait été pendant quelque temps dans le voisinage de Macon a quitté le pays et est allée rejoindre le corps principal.

L'*Examiner* ne peut dire où se trouve le gros de l'armée, mais il suppose que le corps principal est la colonne qui a passé Millen. Il ne peut dire non plus où elle se trouve ni où elle va, mais il pense que Sherman se porte en toute hâte vers Brunswick, sur la côte, où il pourrait arriver avec une partie de son armée. Mais avant d'arriver à Mine Water, il aura à soutenir une ou deux actions générales; en tous cas, la campagne touche à sa fin, et cette fin sera la marche de Sherman vers la côte en se défaite, on peut-être en capitulation dans le voisinage de l'endroit où il se trouve actuellement.

Le Richmond *Despatch* du 5 dit qu'on ne sait pas précisément où Sherman se trouve. Il n'est pas sûr qu'il soit arrivé à Millen, bien qu'il ait été établi par à 4 P. M. vendredi l'opérateur du télégraphe à Millen annonçait que Sherman était à 4 milles de cette place. On n'a rien appris depuis. Il se trouvait depuis une semaine dans un rayon de 20 milles de Millen.

Le Savannah *News* du 2 dit: Sherman ne paraît faire aucun progrès. Il n'est pas plus près de la côte qu'il ne l'était il y a quelques jours. Il paraît hésiter et agir comme s'il était pris dans une trappe sans savoir comment il en sortira; n'osant pas aller en avant et ne pouvant reculer, avec des hommes et des animaux fatigués et affamés, avec nos forces qui se resserrent rapidement autour de lui. Tout cela fait concevoir l'espérance qu'il sera entièrement détruit.

L'Augusta *Constitutionnalist* du 3 dit qu'il est généralement admis que Sherman évite Augusta et Macon et qu'il se dirige tortueusement sur Savannah, Brunswick ou Port Royal.

Le Richmond *Whig* dit que les rebelles à Donaldsonville, ont pris les travaux des Yankees.

Le Macon *Telegraph* dit qu'il est chargé en rase campagne jusqu'à 50 pas des travaux et qu'alors ils ont été retirés.

Hardee, sous une date de Grahamsville, Ge., annonce qu'il a repoussé Foster sur le chemin de fer à cet endroit, et aussi une force de marine sous l'amiral Dahlgren à Coosawatchie.

Le Richmond *Despatch* dit qu'on croit maintenant que Sherman a fixé ses vues sur Darien et va il marche vers cette direction. Darien est à l'embouchure de l'Altahama, à 50 milles au sud de Savannah.

Le Richmond *Whig* dit que les Yankees ont pris 2000 chevaux et mulets dans les comtés de Hancock et de Warren.

New York 8 décembre—Le Richmond *Examiner* du 6 dit: Indubitablement Foster croyait Sherman près de Savannah quand il s'est avancé de Port Royal pour coopérer avec lui, mais heureusement pour nous il est arrivé que Sherman était à 40 milles de distance.

Les journaux de Richmond annoncent que Hood a remporté une victoire à Franklin, faisant ressortir le fait que nos troupes se sont retirées la nuit vers les défenses de Nashville.

Le *Sentinel* passe en revue les mouvements de Sherman et dit qu'il n'a fait aucun mal sérieux à la Confédération; il ajoute que Sherman perdra une grande partie de son armée, tout en ayant laissé Hood obtenir un succès dans l'Ouest.

Une correspondance de la *Tribune* dit que la vallée de Loudon où les Fédéraux ont fait une expédition, a été jusqu'à présent le rendez-vous des hommes de Mosby et que c'était pour les priver de leur base principale de ravitaillement que l'incursion a été faite. Il paraît que le pays à l'ouest des montagnes abonde en toutes choses comme avant la guerre, le peuple ayant peu souffert des conséquences de la rébellion.

Le message du gouverneur Brown de la Géorgie a été publié. Il s'oppose fortement à la recommandation faite par Jeff. Davis au Congrès de révoquer les exemptions de toutes les classes et de l'autoriser à détacher tels hommes qu'il jugera convenable pour l'exploitation de certaines industries et professions. Il dit que personne ne pourrait se livrer à aucune affaire sans le consentement de Davis et que la liberté de la presse y périrait.

Denver City, 8 décembre—Un détachement du 1er de cavalerie du Colorado, sous le colonel Carrington, a eu un combat avec les Indiens près du fort Lyon.

Il a tué de 400 à 500 Indiens et ont capturé environ 500 chevaux et mulets.

Les chefs indiens Black Kettle, White Antelope et Little Rob ont été tués. Les forces des Indiens comptaient 900 hommes. Notre perte a été de 9 tués et de 38 blessés. Les troupes montées sont encore à la poursuite des sauvages.

Expédition infructueuse de Foster.

New-York, 8 décembre—Par le steamer *Trade Wind* nous avons des avis de Port Royal du 4. Le *Palmetto Herald* dit que le 29 novembre une expédition a quitté *Port Royal* et a remonté la rivière Broad, accompagnée par plusieurs canonnières. Les troupes ont débarqué à la Pointe Boyd et se sont avancées à quelques milles on ne rencontrant que des piquets rebelles. Le lendemain matin, l'ennemi a paru en force, avec de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, sur la route conduisant à Grahamsville. Nous l'avons repoussé graduellement jusqu'à une batterie et à des retranchements où il a tenu bon.

Il s'en est suivi un vif engagement de sept heures, pendant lequel il y a eu des charges et des contrecharges, avec des pertes considérables des deux côtés. La nuit a mis fin au combat, les lignes des deux côtés restant les mêmes. Nous avons fait quelques prisonniers et en avons perdu aussi. Nos pertes sont évaluées de 600 à 1000 hommes. Dans la soirée nous avons retraité à quelque distance.

Le Trade Wind apporte aussi la nouvelle que les résidents étaient toujours sous les armes, montant la garde, parce que le général Foster avait amené avec lui toutes les troupes pour coopérer avec Sherman qu'on attendait bientôt sur la côte.

On a amené un grand nombre de blessés de Foster à Hilton Head, et depuis on a avancé dans d'autres directions.

La dépêche de Washington au *Post* dit que les journaux de Richmond de mardi ne contiennent pas de nouvelles défavorables de Sherman.

Le siège de Nashville.

Nashville, 8 décembre—La canonnade a été moins forte aujourd'hui que d'habitude. Une batterie rebelle est établie sur la colline qui est sur la rivière à 14 milles au-dessous de la ville. Hier soir sept canonnières sont descendues et ont engagé les batteries, mais sans pouvoir les déloger; elles sont alors revenues et l'une d'elles est considérablement avariée.

Nos forces ont fait aujourd'hui une reconnaissance entre les routes de Lebanon et de Matanville. On a découvert l'ennemi en force considérable. Nos troupes ont chargé et occupé une colline; il y a eu deux ou trois tués et sept blessés.

Le colonel Johnson, qui s'était échappé si miraculeusement de la redoute No 2, a été blessé par une balle. On a ramené deux prisonniers.

Louisville, 8 décembre—Le *Nashville Press* d'hier dit: On a continué à canonner le 6, mais moins vigoureusement que la veille. Les lignes rebelles et leurs travailleurs.

On dit que Forrest est avec son corps de ce côté du Cumberland. L'impression parmi les soldats et les citoyens est que les Confédérés évacuent. S'il en est ainsi on peut dire que la marche vers le Kentucky a commencé.

Congrès des Etats Unis.

Washington, 8 décembre—Au Sénat, M. Davis a dit: Je désire donner avis que demain je présenterai une résolution jointe pour la restauration de l'Union et de la paix, et pour le respect de la Constitution et la garantie des droits des citoyens des divers Etats.

Sur la proposition de M. Anthony, le Sénat a adopté sans discuter la composition des comités, telle qu'elle est déjà connue.

Dans la Chambre, les différentes parties du message présidentiel ont été renvoyées aux comités.

Dans un débat au sujet de l'impôt sur les cigares, il a été proposé de faire mettre un timbre sur chaque cigare vendu.

M. Stevens a établi que les neuf dixièmes des cigares manufacturés depuis l'ajournement du Congrès n'ont payé que trois dollars au lieu de huit par millier par suite de l'interprétation des commissaires du revenu interne. Le débat a été renvoyé à lundi.

Marchés de New York.

New York, 8 décembre—Le coton est calme et ferme à 126 à 128. L'or est à 230 1¼. La farine est à $10 25 à 10 25. Les sterlings à 109 1¼ pour l'or.

Explosion d'un remorqueur dans la baie de Mobile.

Une personne arrivée de la baie de Mobile annonce, dit le *Times*, que le remorqueur *Narcisse*, qui faisait le service de piquet, a été détruit la semaine dernière par une explosion, mais on ignore d'où elle provient, de l'explosion de sa chaudière ou par une torpille. Trois ou quatre de ses hommes ont été échaudés.

Nouvelles du Texas ET DE MATAMOROS.

Du Telegraph de Houston du 10, apporté par le steamer Clinton, nous extrayons les nouvelles qui suivent:

On dit que l'ex-gouverneur Clark sera candidat pour la place de gouverneur aux prochaines élections d'août. Il était candidat en 1861 et n'échoua que faute de quelques voix. Il y aura sans doute d'autres candidats bien que nous ne comprenions pas pourquoi la place est recherchée. Il n'y a pas une qui oblige à plus de travail, qui comporte de soucis et d'inquiétudes et qui offre moins de rémunération sous un aspect ou sous un autre.

Le *Morning Call*, journal quotidien anglais, qui vient d'être fondé à Matamoros par E. W. Bowler et J. L. Van de Graaf publie la liste ci-après des prix courants de cette place le 1er décembre:

Prix courants de Matamoros.—Coton, middling, 34 à 35 cts, bon ordinaire 32, ordinaire 23 à 31 cts. Peu de demande pour des qualités plus inférieures. Farine extra $14 50 le baril; sucre, par 100 livres, $14, sucre en poudre 18 c. sucre brut de la Havane, 9 à 12 c. Brun ordinaire, 9 à 10 c, bacon 14 à 15 c, jambons 18 c, whisky de bugle, extra, $3, café 25 à 35 cts, coton en ..., 25 à 35 c, flanelle, 50 cts à $1; imprimés, 17 à 20 c; brodequins $15 à 18 à douz souliers de femmes $12 à 30 la douzaine; coton ... non imprimé, 25 à 35 c.

Le *Moniteur* se prononce en faveur d'un commerce direct entre Houston et Brownsville au lieu d'employer la voie de Camargo.

L'AUTRICHE ET L'ITALIE.

L'*Italie* dément, dans les termes suivants, les bruits de concentration de troupes sur les frontières italiennes, voisines de l'Autriche:

« Sur la foi d'un journal de province, plusieurs « feuilles ont reproduit le bruit que le général « Cialdini avait signalé que l'Autriche augmen- « tait considérablement ses forces sur nos fron- « tières, et, qu'à la suite de ce fait, le ministre « de la guerre avait donné des ordres pour une « concentration de troupes à Bologne. Nous « croyons être parfaitement dans le vrai en af- « firmant que ces nouvelles sont dénuées de tout « fondement. »

Trieste, 17 novembre.

D'après la *Gazette de Trente*, un combat acharné aurait eu lieu hier entre une bande de volontaires garibaldiens et un corps de troupes italiennes, près de Bogolino, Lombardie. Il y aurait eu beaucoup de tués et de blessés. Le combat se serait terminé par la capture d'une partie des volontaires et la dispersion du reste de la bande.

Turin, 17 novembre, 6 h. du soir.

La *Gazette officielle* publie ce qui suit:

« Aussitôt qu'eût éclaté le mouvement insurrectionnel du Frioul, des gens s'en servirent pour agiter le pays et entraîner le gouvernement dans une lutte ce l'opportunité de laquelle il peut être seul juge. Le gouvernement a transmis aux autorités des instructions manifestant sa désapprobation de ces mouvements inconsidérés et signalant la vérité sur les faits, pour détourner les gens trop crédules de tentatives imprudentes. Mais les moyens de persuasion et la vigilance ont été insuffisants. On a cherché à répandre le bruit que le gouvernement favorisait le mouvement. De cette manière on parvint à réunir une grosse bande et la diriger sur la frontière du Frioul et du Tyrol; une centaine d'individus de cette bande ont été surpris et désarmés par la force; maintenant la justice aura son cours ordinaire. On ne peut laisser les frontières ouvertes aux invasions.

« A tout prix, le gouvernement est décidé à ne pas se laisser entraîner ni compromettre. »

LA PRESSE FRANÇAISE SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

(Extrait du CONSTITUTIONNEL du 12 novembre)

Dans quelques jours on connaîtra en Europe le résultat du scrutin présidentiel du 8 novembre aux Etats-Unis. Les graves circonstances au milieu desquelles cet événement s'accomplit ajoutent à l'intérêt que ne manque jamais d'exciter le choix d'un nouveau chef du pouvoir exécutif de la confédération américaine. Toutefois l'intérêt eût été plus vif encore si l'on avait pu espérer que la question de paix ou de guerre allait être tranchée par le suffrage populaire. Mais on sait que des deux candidats, l'un, M. Lincoln, représente l'idée de la soumission absolue des Etats du Sud au pouvoir fédéral et par conséquent la guerre à outrance; l'autre, le général McClellan, une politique qui, tout en promettant un plus grand respect pour les libertés du Nord, n'a pas renoncé non plus à reconstituer l'ancienne union par la force si le Sud, comme on ne peut guère en douter, refuse à y rentrer de bonne volonté. L'élection du 8 novembre ne peut donc offrir qu'une bien faible espérance aux partisans de la paix; il est malheureusement probable, au contraire, qu'après comme avant, la guerre continuera sur le continent américain son cours terrible.

Peut-être les élections de 1864 pour la présidence des Etats-Unis exerceront-elles une influence plus marquée sur la situation intérieure de ces Etats que sur leurs relations avec leurs anciens confédérés. Depuis le commencement de la lutte sanglante dont une durée de quatre années n'a pas diminué l'acharnement, on a pu remarquer, et nous avons nous-même, plus d'une fois, signalé la profonde transformation qui s'opère dans le régime politique établi par la Constitution de 1787. Ce pacte reconnaissait et réservait la souveraineté de chacun des Etats fédérés et ne considérait le chef du pouvoir exécutif de la confédération que comme un délégué des Etats souverains, investi par eux de certaines attributions limitées et parfaitement définies.

La prétention élevée par M. Lincoln, il y a quatre ans, et soutenue par lui avec l'aide du canon, de briser ces souverainetés, et de faire admettre le pouvoir fédéral comme pouvoir non-seulement supérieur sous certains rapports, mais comme pouvoir souverain devant lequel devait se courber quand même la volonté des Etats; cette prétention, disons-nous, contenait le germe d'une véritable révolution que la guerre a fait marcher à grands pas.

Certaines mesures arbitraires et en quelque sorte dictatoriales, qui accompagnent l'élection présidentielle de cette année, permettent d'apprécier les progrès réalisés aux Etats Unis dans cette voie de la concentration du pouvoir. Il faut que ces progrès soient bien sensibles pour qu'un des amis les plus ardens de M. Lincoln au lendemain de sa première élection, un fougueux orateur abolitionniste, M. Wendell Phillips, ait dernièrement prononcé, à New York, ces paroles comme celles-ci: « Je suis abolitionniste sans doute, mais je suis aussi citoyen; je veille au salut de la liberté et de la Constitution, et je dis que si le président Lincoln est inauguré en mars, sous prétexte des votes de la Louisiane, du Tennessee et de l'Arkansas, tout citoyen est tenu de lui résister. » Les votes des Etats dont parle ici M. Phillips, et ceux de plusieurs autres places dans les mêmes conditions, sont, en effet, qualifiés d'inconstitutionnels par tous les hommes politiques qui, aux Etats Unis, ont gardé quelque respect pour l'esprit aussi bien que pour la lettre de la constitution américaine.

Quant à la recommandation que l'orateur adresse à tout citoyen de résister à M. Lincoln et celui-ci est maintenu à la présidence à l'aide de pareils votes, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'elle sera suivie d'effet. Il se peut que, le scrutin fermé et la guerre des bulletins terminée, personne ni parmi les démocrates ni parmi les républicains, ne songe à contester sérieusement la validité du décret rendu plus ou moins régulièrement par le suffrage populaire.

Il n'en est pas moins vrai que, du moment où ils sont acceptés par une majorité du peuple américain, certains actes de l'administration de M. Lincoln accusent un changement considérable, avoué ou non, dans le régime politique des Etats Unis. C'est là, suivant nous, le caractère important et le côté véritablement instructif de l'élection qui vient de s'y accomplir.

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134
entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de ... à ... selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 déc—

Institution A. Darrot,
—POUR LES DEUX SEXES—
148 { ....RUE ROYALE........ Entre St Pierre et Toulouse. } 148

Chaque département a son entrée et ses classes particulières.
Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
RUE DU CAMP
No 199 et 201, entre Julia et St. Joseph
Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 7déc—6m

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACE.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
104......RUE BOURBON......104
En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, ombragée; les salles d'étude et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Garnot, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'institution pour avoir des prospectus.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEROX,
276......RUE DAUPHINE......276.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus chez les principaux libraires.

Aux consommateurs de coke.
REDUCTION DE PRIX!

LA Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a réduit, à dater d'aujourd'hui, le prix du coke à une piastre le baril.
WM. S. BROWN, directeur.

SANGSUES SUÉDOISES.

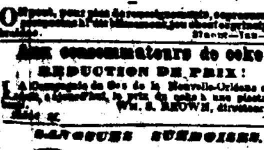

A vendre en gros et en détail, rue Royale.
HAAN & TREBERIKOSON

Poêles. Poêles.

POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché.
BATTERIE DE CUISINE.
ARTICLES DE FERBLANC, unis et en ...
A vendre par J. H. KEEP,
au coin des rues Canal et Villere.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, de la Nlle-Orléans Etat de la Louisiane, le 16 Déc. 1864.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau des lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le timbre de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer.

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, au moins, il doit écrire sa demande et la signer, en indiquant son Etat et son bureau de poste, en travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe, du côté de la suscription. Il sera fait droit à cette demande, sur le pied de port payé d'avance, payable au moment où la lettre est remise à l'auteur.—Section 28, loi de 1863.

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs de la poste au domicile des personnes à qui elles sont adressées en observant les règlements qui suivent: 1o—Que l'adresse de la rue et du numéro, aussi bien que du bureau de poste et de l'Etat, soit écrite lisiblement; 2o—Qu'on indique en tête des lettres, le bureau de poste et l'Etat ainsi que la rue et le numéro de la personne qui écrit, qu'on les signe en plein de son nom, et qu'on prie la personne à qui l'on écrit de copier exactement l'adresse ainsi donnée; 3o—Les lettres écrites à des étrangers ou à des voyageurs qui passent par une ville et dont on connaît l'adresse, doivent avoir le mot "TRANSIENT" écrit à l'angle gauche inférieur de l'enveloppe.

A
Abeille, Philippe; Alvarez, Miss M J D; Archambeau, Théodore; Almeyda, Elisa; Audry, Mme Wm; Allyn, Carlos; Antoine, J

B
Blanchard; Beaumont, Miss M A; Bertran, Giacomo; Bonnin, E A; Bulland, Mme A; Bernard, Mme Louis pour Mme H ...; Berthoux, J; Biagio, F; Briant, Mme J P; Betto, Jose Maria; Broussard, Paulin; Brossé, Didier; Bosey, Mme Adèle; Boyer, Mme—Conti St; Bodet & Guepéan; Boutin, Philomène C; Bullard, O C

C
Chastaloube, Amédée; Cancier, F; Cuny, E; Canonvelle, O; Chapuis, A; Cage, Adelaide; Chevalier, Th.; Cousin, Ulysse; Carrière, Ed.; Chesné, Mme E; Comstrat, F; Coulon, U D; Carlen, Louis

D
Damer, Mme Célina; Dauncy, Cas. J; Dugas, Moses; De la Groix, H. D. pr Mme. J D Beauregard; Del Chiaro, Ant.; Deschamps, Vve Bernd.; Delaney, Mme Camille; Du Vich, Emma Cardona; De George, Ant; Di Rago, Pasquale; Drouet, Léon; Dufour, Mme A; Ducré, Louise Edgar; Dubrosdi, John; Duestel, Céline; Dubois & Lecomtière; Duc, Mme Dame; Durieux, Emile; Duclos, Ant; Davie Conrad; Dumas, Eugène; Du Trell, Mme H Cecile

E
Emery, Mlle A

F
Franquevillo; Favento, Giovani; Ferran, Baptiste; Fernandez, A B; Fernandez, Mme V; Ferran, Joseph; Fedetice, Antonio; Figuiera, Joseph; Fitzed, Louis; Flamenio, Chas; Forstall, Placide; Fortier, Peter; Folsted, Rosalie

G
Gagnet, Joséphine; Gomolis, pharmacien; Gros, pour E Selles; Genestin, Otto; Gonella, Jas; Gorse, Jean; Glézner, Louis; Gautier, Mlle Laure; Gonsalves A J; Guillot, Camille

H
Habans, Thomas.

J
Jerry, Arthur; Jous, Mme; Jourdant, Rév. A; Jamel, Mme A

L
Labrut Mme, C A Vve F Nouvet; Latrage, Thomas; Lemont, Henriette; Lavigne, Victor; Lamela, Etienne; Lanusse, Poydras et; Latour, Duque; Lacoste, Joséphine; Laharre F V; Lacroix Paul, pr Jean Lafitte; Laurent François, pour Bonnet; Lassalle, Désirée; Latour Dame; Lagroue, Félix; Léonard, Michel; Lyonge, M; Lawyer, Boyce St; Le Blanc, Mme Eng; Lefebvre, Félix

M
Mager, S; Maillard, André; Mesnier, Constantin; Martinez, Carlos; Marchand, G; Michon & Schweitzer; Martin, Thomas; Mauvesin, Pierre; Moulin, Chs; Moreno, B J

N
Néel, Lydia

O
Otts, Antoine; Onezé, Célie

P
Perrot, L; Pélissier, Jean; Porée, Thomas Médard; Poneigh, G; Fortvanne, Mme Augustine Potier; Provet, Vve G

R
Reiter, Edouard; Ramos, Vve Agénor; Regal, Jn Bapt.; Ricol, Luigi; Rivaud, Mlle; Richard, Mme, rue Bagatelle; Rousseau, Lizzie; Rojas, général C; Robin, Mme O; Roques, Emile; Romond, Mme Pauline; Rondeau, Pierre

S
St Germain, F; St Hilaire, Louis; Sammistelli, Pablo; Sarrazquets, Jean; Soathon, Pasquet; Sheppard, Mme Wm; Sanel, Vve rue Bayou; Sushes, Emile; Schram, Emile E; Seniet, F; Seilman, Vve rue St Pierre; Serier, Sophie; Soulès, Guilhaume; Stemlich, John; Serle, Louis

T
Tronchino, Felice; Terenzo, D Dona; Treich, François; Thiery, Dr; Tussand, Alex

V
Verde, Luigi; Vitale, Vincenzo; Voyrol, Jean; Verdarie, Jn Pierre; Vidal, Marthe S; Vallet, W & Co

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.

Vendredi soir, 16 décembre.
Bénéfice de Mlle JOSEPHINE HENRY. THE BLIND GIRL'S LEGACY, drame en trois actes—PAS FANTASTIQUE, dansé par les demoiselles Wood—Le spectacle se terminera par THE WANDERING BOYS, mélodrame en trois actes.

Théâtre St. Charles.

Vendredi soir, 16 décembre.
Bénéfice de M. EDDY—STRANGER—HIS LAST LEGS—THE MAID WITH THE MILKING PAIL.

Académie de Musique,
RUE ST-CHARLES.

Une autre semaine de ... à partir de LUNDI, 12 décembre 1864—GODENSKI, OU LES FATINEURS DE WILNA, pantomime comique nouvelle, dans laquelle figurera toute la compagnie.

MONS LA THORNE qui, en jouant avec des boulets, a excité l'admiration générale.

Mlle ROSITA et ALEX ZANFRETTA sur la corde tendue. LE CIRQUE COMIQUE, dans lequel figurent Bob Hart et Billy Emerson.—Mlle EVA BRENT, la favorite du public—COLLINS dans Othello.

Représentation de jour, le Samedi. 12 déc—7

Un grand bal paré et travesti
SERA DONNÉ PAR
LES DISCIPLES DE BERANGER,
Le SAMEDI 14 janvier 1865
DANS LA SALLE DU
THEATRE DE L'OPERA.

Prix du billet........................ $1 50

—Comité d'invitation—
L. E. Marchand, L. Vallée,
J. E. Frêche, H. Wehrmann,
G. F. Coulon, L. Géry,
J. B. De Anguie, J. Riech,
N. Fidel.

Le comité d'invitation se réunit tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle.

—Comité de réception—
G. Martin, F. J. Lévis, J. Delarue,
V. E. Dubois, J. Marcou, A. E. Lemarre,
O. Wolf, A. Langlois, J. Lefèvre,
J. Hosch, J. Fernaris, A. Anister.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 2 décembre pour louer la barre et le restaurant, le magasin de costumes, le vestiaire, et le salon de coiffure, chez MM. L. E. Marchand, 201, rue de Chartres, L. Vallée, 71, rue du Camp, et F. Fidel, encoignure Toulouse et Chartres.

On peut se procurer des billets de l'un des sociétaires. 14déc—

Un Grand Bal Paré

SERA donné par une société de jeunes gens, SAMEDI, 17 décembre 1864, à la salle de l'Etoile Polaire, au coin des rues Amour et Histoire, Troisième District.

—Comité d'invitation—
A. Marx, A. Mendola, F. V. Rafimplo,
—Commissaires—
C. Serpes, A. ... A. Votsala.

Billets, une piastre, A vendre chez M. Mercadal au coin des rues Bons Enfants et Champs Elysées; A. Mendola, rue Chartres près Dumaine; et au coin des rues Royale et Douane. Jours de réunion, lundi, mercredi et vendredi. 6 déc—

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.
No 100 RUE DU CANAL
Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui s'assurent dans cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 p.c. sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.
A. LESERTON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 8 décembre 1864.

AVIS est donné que conformément à l'article 5 de la charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, rue du Canal, No 111, LUNDI, 26 décembre 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nlle Orléans.
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1864.

AVIS—L'élection annuelle de DOUZE DIRECTEURS de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, rue Royale, No 4, le TROISIÈME LUNDI de décembre (19 du courant) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
F. B. MADER, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans
Rue de la Commune, No 150.
1er décembre 1864.

AVIS est donné qu'une élection aura lieu à ce bureau, LUNDI, 2 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour des Directeurs de cette compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain. W. S. BROWN, trésorier.

BANQUE D'AMÉRIQUE.
Nlle-Orléans, 21 novembre 1864.

L'ÉLECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, mercredi, 21 décembre prochain.
AM. FORTIER, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, lundi 2 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 15 rue Baronne.
MICHAEL J. EVANS, Manager.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Nlle-Orléans, 14 décembre 1864.

AVIS—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, le 1er LUNDI de janvier 1865 (le 2 du mois prochain), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
WM. J. CARTER, Secrétaire.

AVIS.

JE préviens le public qu'à partir de cette date je ne paierai aucunes dettes que pourra contracter ma femme, ... de Marie Orléans. JEAN REY.

Perdu ou égaré.

PERDU ou égaré, dans la soirée de Dimanche, dans le trajet de l'encoignure Rampart et Dumaine, passant par les rues Dumaine et Dauphine, jusqu'à l'encoignure St. Philippe, à la grocerie de M. Manon, UN PORTE-MONNAIE contenant à peu près quarante piastres, divers papiers, factures, comptes, etc. La personne qui l'a trouvé peut garder l'argent qu'il contenait et de plus recevra une récompense de $5 en rapportant seulement les papiers, soit à l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, à la grocerie de M. Manon, ou à l'encoignure des rues Dumaine et Rampart, à la grocerie.
ALFRED BLINEAU.

Briques à vendre.

A vendre 400,000 briques ordinaires, par lots, au gré des acheteurs.
S'adresser à A. JACQUET, 51 Vieille-Levée, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir, ou à C. TISLIER.

A VENDRE.

BRIQUES de première qualité. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 20, rue St Louis.

VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT

En France comme à l'étranger, le VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT est prescrit par les sommités médicales comme le DÉPURATIF le plus puissant pour guérir les maladies secrètes, ulcères, dartres, boutons, scrofules invétérées. Dépôt à PARIS, rue Montorgueil. No 8—A NEW YORK—chez MM JOHN MILHAU, pharmaciens, Broadway, 183, et MM. FOUGERA frères, North William street, No 30—NOUVELLE ORLEANS, chez M. L. CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme, ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dérivent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de les supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. FOUGERA, frères, pharmaciens, No 30, North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue.

Aussi à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte-Anne et Royale; et chez ED. GUILLOT droguiste, 120, rue Royale.

Au détail, dans les principales pharmacies de la NOUVELLE-ORLÉANS.

PRÉVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE
TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. | SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. | PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 9 nov 1862).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione,—SWANN, Pharmacien,— 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules également en flacons carrés.—AVIS. Les seuls véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la bande rouge qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Médaille d'or par les hôpit. de Paris. 25 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par C. FORTAT, pharm., 225, boulevart Magenta, Paris.

COPAHINE MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. Deconed, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

MALADIES DE LA PEAU

Des expériences faites dans l'Inde et en France, que les affections de la peau et toutes résultant d'un vice organique sont promptement guéries par les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE.—D'après le rapport fait à l'Académie impériale de médecine de Paris, ce *nouveau médicament a été jugé utile et efficace non seulement dans les affections lépreuses et dans quelques autres maladies de la peau rebelles, mais encore dans les SCROFULES*, etc.—Enfin plusieurs praticiens distingués, et notamment MM. DEVERGIE, CAZENAVE et HILLAIRAIT, médecins affectés au traitement des maladies cutanées, ont employé les PRÉPARATIONS D'HYDROCOTYLE avec un remarquable succès contre les *eczémas*, le *psoriasis*, l'impetigo et les diverses variétés de *dartres* contre les affections contagieuses récentes ou anciennes, la lèpre, les scrofules, les abcès scrofuleux, les ulcères chroniques, etc. Dépôt général à Paris: FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. Castel, pharmacien, encoignure Sainte-Anne et Royale—et dans les principales pharmacies.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES
Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — *Maladies sexuelles, écoulements, faiblesses, pertes séminales, fleurs blanches, guérison prompte par l'injection au citrate de fer.* — DÉPURATIF du SANG — *dartres, boutons, ulcères, virus et de toutes les maladies du sang par le dépuratif végétal de CHABLE.*

Flacons pour la toilette des dames, ou lotions et injections, avec le citrate de fer.

HÉMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS, s'adresser à CHABLE, Médecin Pharmacien, 36, rue Vivienne, Paris, et les principales pharmacies.

SIROP DIGITALE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 20 ans, contre tous les troubles de la circulation par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs à la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MAGNOLIS, ROSTAN, etc., qui ont attesté les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres non enkystées, l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches, Enrouements, etc., qu'il guérit ou modifie en peu de jours.

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes ..., et scellées par une capsule et une bande bleue signées par lui, depuis, accompagnée d'une instruction.

DRAGEES GELIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, démontrant leur efficacité comme tonique et leur supériorité sur les autres ferrugineux confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à la suite huit ans d'intervalle.

Les dragées de Gelis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, qui détermine des pâles couleurs, le défaut d'appétit, la décoloration de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches, des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître très promptement.

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux teintes, et scellée par une bande reproduisant la signature de M. LABELONYE, dépositaire général à Paris.

Dépôt général de ces deux produits, à Paris, rue Bourbon-Villeneuve No 19; à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 192 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui désirent la consulter peuvent connaître le jour de leur naissance, peuvent consulter ...

Mme LA BLANCHE, ... est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 192, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux pas au-dessous de la rue du Canal.
LE TALISMAN DE PERSE,
porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui rend heureux, le lait aimer, ramène la paix et ... les ... d'amour ... de rapprocher les amants.
14déc—1m—dec Mar. J. V. D

PLUS DE DISTANCE.
DIVINATION! PRÉDICTION
PAR MADAME ADAM,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.
No 55, rue St Louis.

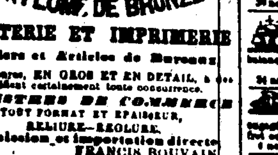

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux
en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE—REGLURE.
Commission et importation directe.
FRANCIS BOUVAIN
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti
4 nov—mar jeu ven dim

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
(Convois à vapeur)
A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M.	char à vapeur	6 h. A. M.	char à vapeur
9	"	8	"
10½	"	10	"
Midi	"	1 heure P. M.	"
2 heures P. M.	"	3	"
4	"	5	"
6½	"	6½	"

Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. PANDELY, Surintendant.

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, à poil et ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, tabourets d'escalier, abat-jour, corniches et bois ... que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & Co

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, instruments de musique, pianos, meubles, fusils, valeurs, et tous autres articles de valeur. Bureau de Prêt de la Louisiane, 66, St-Charles, entrée privée, 204, Gravier. J. HART.

Madame Maria Voisin

A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne que son magasin de
MODES ET NOUVEAUTES
est transféré du No 88 au No 88 de la rue de Chartres, au coin de la rue de la Douane.

Tabac en feuilles.

J'AI en magasin un très bon stock de tabac en feuilles du Connecticut, de New York et de l'Ohio, convenables pour tous les fabricants de cigares. Les acheteurs sont invités à venir l'examiner; je l'offre à des prix réduits. C. ISAAC.
Au coin des rues Commune et Magazine

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il ... a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au
No 319 rue des Remparts
près l'Esplanade.
Heures de consultation de 8 à 9 A. M. et de 2 à 3 P. M.

Avis de médecin.

W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, et depuis de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'applique particulièrement au traitement des maladies qui ont été, pendant longtemps, sa spécialité de son pays—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS, ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 2 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.

Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. Son cabinet est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures et ... de l'après midi.

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI MARTIN,
(Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Martin ayant agrandi son établissement en ... la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger commodément, ...

Trouvés.

Deux chevaux sont entrés dans mon parc ... 9 au 10 décembre 1864. Les personnes à qui ils appartiennent peuvent les réclamer en payant les frais. JEAN FORGUES, sur l'habitation de A. Carrière, rive droite du fleuve, paroisse d'Orléans.

Avances en argent.

Des avances libérales en dépôt faites à ... de ... , consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO., à New York.
WILLIAM J. REID, Carondelet No 46.

A VENDRE.

Une des meilleures PHARMACIES de détail du Second District. Elle contient un bon stock et a une excellente clientèle. S'adresser au bureau de l'ABEILLE sous les chiffres L. L.

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Nelle Orléans.

BEN. FRANKLIN, Capitaine H. Conant. MITTIE STEPHENS, STAR, cap. W. S. Greathouse.

Les susdits bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la Côte et feront dorénavant à Baton Rouge et tous les ports intermédiaires les voyages comme suit:

Le BEN FRANKLIN, de la N. O. Les lundis, Les jeudis } à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, de la N. O. Les mardis, Les vendredis } à 5 h. P. M.

Le BEN FRANKLIN, De Baton Rouge. Les mardis, Les vendredis } à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, De Baton Rouge. Les mercredis, Les samedis } à 5 h. P. M.

Le STAR, de la N. O. Les mercredis, Les samedis } à 5 h. P. M. — Le STAR, de Bat. Rouge. Les jeudis, Les dimanches } à 5 h. P. M.

Les propriétaires de cette Ligne s'engagent à montrer la plus grande libéralité de manière à satisfaire, sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et tous ceux qui voudront se servir de leurs bateaux ou leur confier du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX. Pour fret, assurance ou passage, s'adresser à LOUIS C. D'HOMERGUE, Surintendant général au Bureau de la Compagnie d'Assurance Manhattan à Phenix, au coin des rues Camp et Commune, ou à JOHN L. TITUS, Agent général pour le fret, au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier.
15 déc—1m

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Fort Jackson, la Station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires sur la rive, au-dessous de la ville. Le excellent bateau à vapeur ARIZONA, capitaine Chs L. Cater, fera ses voyages comme paquebot régulier, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. BRITTON, rue Front. No 7

Paquebot régulier du samedi—POUR VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine F. D. Pratt, commis F. A. Sherman, partira régulièrement, pendant la saison, à 5 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front. No

Jours de départ, les DIMANCHES et MERCREDIS à 10 heures du matin—Paquebot régulier de la Côte d'en bas—Deux fois par semaine—Le beau paquebot neuf W. W. CRAWFORD, capitaine Aleck Quenot, E. M. Kerr et Numa Barrois, commis, partira de la Nouvelle Orléans pour le Fort Jackson, la Quarantaine, la Pointe à la Hache, l'Anse-aux-Jésuites et tous les points intermédiaires comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. TITUS, Agent, No 15, rue Bienville au premier.
7 déc—1m

POUR THIBODAUXVILLE, et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. Pascal Fonton, partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord.

Jours de départ, le MARDI et le SAMEDI, à 5 heures de l'après midi. Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur MUSIC, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Wm King, J. A. Laborde, commis, partira de la Nouvelle Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères sur la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodaux et tous les débarcadères sur le Bayou La Fourche, sur la route.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. GALLAHER, rue Poydras, No 32 ou à JOHN L. TITUS.
Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine Geo H. Fraser, Geo Williams commis, partira régulièrement à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, Agt, rue Front, No 7.
12 déc—1m

POUR TAMPICO—La belle goélette anglaise ANGELINA, 1re ... et de première classe, capitaine Angelo Ive, ayant tout son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage (sans emménagements et une ... chambre) s'adresser à S. FERNANDEZ & Co, Rue Vieille Levée, No 145.

POUR MATAMOROS—La belle goélette anglaise de 1re classe, WM. HOGAN, capt. Sloane, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
W. E. SUDDERDORFF, No. 12 rue Carondelet.

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine LUIZA, fine voilière, capitaine J. B. Thibaut, ayant son chargement, partira SAMEDI prochain 17 décembre. Pour passage s'adresser à L. JOUBLANC, 29 Passage de la Bourse, au 1er.

POUR MATAMOROS—Le brick, fin voilier, tout neuf et de 1re classe, ALICE LEA cap John W. Hering, ayant de magnifiques emménagements, pour passagers, et presque tout son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret—environ 300 barils—ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 29 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—Le beau navire français de 1re classe GUANTANAMO, capt. Chaigneau, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira pour le dit port dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage pouvant accommoder un grand nombre de passagers de chambre, seconde chambre et entrepont, s'adresser à OSCAR BERCIER & CO., 17, rue St Louis.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise FANCY, capitaine Heider, fine voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 29, Passage de la Bourse au premier.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise de 1re classe, ADELINE, capt. Campbell, traversant la barre ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à CORNIBE & LEBLANC, 265, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise ANNITA ANNA, capitaine Baker, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. KELLY, 127 rue Gravier ou à F. BELINO, 28 et 30 Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise SALVADORE MARIE, capitaine ..., ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. KELLY, 127 Gravier ou à MARISTANY & BELINO, 28 et 30, Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise MATTIE, capitaine Cox, prend en chargement pour le susdit port, et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage s'adresser à JOSEPH KELLEY, Rue Gravier No 127

POUR MATAMOROS—La belle goélette anglaise BRAZOS, fine voilière, capitaine Blohm, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage ou balance de fret ou passage, s'adresser au No 8 de la rue St Louis, au premier, ou à A. SOCOLA, Rue de la Vieille Levée No 141.

POUR MATAMOROS—La fine et élégante goélette anglaise ELIZABETH, capitaine Geo. Serge, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 33 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La jolie goélette anglaise HELENA, capitaine Fischer, fine voilière, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins

POUR MATAMOROS—La belle goélette anglaise JOHN DOUGLASS, fine voilière capitaine Alexis, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le susdit port. Elle débarque sa cargaison en dehors de la barre. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au No 3 de la rue St Louis, au premier.

POUR MATAMOROS.—La goélette JOHN DOUGLAS, capitaine Jean Sor dané, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu—Pour fret ou passage, s'adresser à
LAZARD & MICHEL, No 168, rue Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise neuve et de première classe, SALVADOR, capitaine L. N. Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le dit port sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis, ou à S. FERNANDEZ & CO. No 145, rue Vieille Levée

Nouveaux Médicaments.
Injection et Liqueur

POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'anciens qu'ils soient.

Eau et Sirop Dépuratif,
Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale
Quelques cuillerées de cette préparation soulagent les douleurs rhumatismales les plus aiguës.

Sirop Pectoral
Contre les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, etc.

Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrances et d'insomnie.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St Pierre

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépositaire est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est sale ou vicié, s'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

A louer dans la rue de l'Esplanade

UNE maison haute admirablement située, exposée au sud, à l'angle des rues Roman et Esplanade. Elle a tous les agréments modernes.

Aussi—Une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec écuries, dépendances et un grand terrain vidé. Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires.
S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny

A VENDRE.

La propriété encoignure St-Philippe et Claiborne No. 311, se composant de deux maisons en bon état et les dépendances. Pour prix et conditions s'adresser au No. 41, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale.

A LOUER.

UNE MAISON convenable pour une grande famille, dans le Deuxième District.
Un office dans une partie centrale de la ville.
Une maison à deux étages dans la rue Prieur, entre Canal et Commune; une maison à un étage dans la rue Johnson, entre Commune et Canal.
S'adresser à J. AVET, encoignure Bienville et Levée.

A louer ou à vendre

UNE GRANDE MAISON située dans la rue Tonti, près le chemin de fer de la ville, Deuxième District.—On la louera ou la vendra, meublée ou sans meubles.—Pour plus de détails, s'adresser à
W. H. McLEAN, ... rue de la Commune.

PRESSES MECANIQUES
LOUIS MARCHAND, imprimeur,
24—Rue Jefferson, près Chartres...24

VENTES JUDICIAIRES.

A. Marchand vs Hermès Auguste Frederic St. Fargel

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No ...—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 9 de janvier 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, Derbigny, de l'Hôpital et Claiborne, désigné par le No Un, suivant plan de Louis H. Pilié ci-devant voyer, daté du 31 mars 1833 et déposé en l'étude de E. Bossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt six pieds six pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison basse en bois avec attique, couverte en bardeaux, et une cuisine basse en bois, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Arthur Barberin, par acte au rapport de Arthur Bossard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 de février 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6déc—17 24 2 9

Robert Geddes vs. Theophilus Thayer.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 20,617.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

VINGT TERRAINS situés en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, dans cette portion de terre connue sous le nom de Propriété des Magasins d'Entrepôt de Brooklyn et désignés par les numéros de Cinq à Vingt-Quatre tous deux inclusivement, de l'ilet numéro QUATORZE, lequel est borné par les Avenues Pacific et Atlantic et les rues Eliza et Elvina, suivant plan dressé par Wm T. Thompson, arpenteur, daté du 7 de mars 1849 et déposé pour recours en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos de Cinq à Onze tous deux inclusivement, sont contigus et mesurent chacun trente un pieds sept pouces de face à l'Avenue Atlantic, sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Le No Douze forme l'angle de l'Avenue Atlantic et de la rue Elvina, et mesure trente un pieds neuf pouces et une ligne de face à la dite Avenue Atlantic, sur une profondeur et façade à la rue Elvina de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Le No Treize forme l'angle de l'Avenue Pacific et de la rue Elvina, et mesure trente un pieds neuf pouces et une ligne de face à la dite Avenue Pacific, sur une profondeur et façade à la rue Elvina de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Les Nos de Quatorze à Vingt-trois tous deux inclusivement sont contigus et mesurent chacun, trente un pieds sept pouces de face à la dite Avenue Pacific, sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Et le No Vingt-Quatre forme l'angle de l'Avenue Pacific et de la rue Eliza et mesure trente un pieds neuf pouces et une ligne de face à la dite Avenue Pacific, sur une profondeur et façade à la rue Eliza de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Les dits terrains font partie d'une grande portion de terre acquise de Furcy Verret par acte au rapport de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1845.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur par acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 10 de novembre 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans
28 nov—déc 7 16 24 31

Joseph Trotot vs Alexandre McDonald.
Le même vs le même.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos 11,8.. et 11,701.—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 31 de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Religieuses, LaCourse, St-Jean Baptiste et Robin, et désigné par la lettre C d'après un plan dressé par Wm Tulei, architecte, le 13 de novembre 1864, et déposé pour recours au bureau du shérif.

Ledit terrain mesure, conformément audit plan quinze pieds et six pouces et trois lignes et demie de face à la rue des Religieuses, sur cent trente et pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison de résidence à deux étages, en bois, dépendances et appartenances.

2o—Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Religieuses, La Course, St Jean Baptiste et Robin et désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par Wm Tulei, architecte, le 13 de novembre 1864 et déposé pour recours au bureau du shérif.

Le dit terrain mesure, conformément au plan, trente et un pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent quatre vingt deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, en bois, dépendances et appartenances.

Le tout conformément audit plan, lequel est exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bernard Goode par acte, en date du 23 d'avril 1859, et de Pierre Landrieux, par acte en date du 4 mars 1859, tous deux au rapport de Wm Monaghan, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans

E. W. Huntington vs Joseph Llado

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No ...—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus à E. T. Parker, ci-devant shérif, par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Piauché, Kerlerec et Columbus et formant l'angle des rues Kerlerec et Villeré et mesurant (mesure américaine) vingt neuf pieds onze pouces et quinze lignes de face à la rue Villeré, quatre vingt sept pieds sept lignes de profondeur sur une ligne et cent trois pieds trois pouces de l'autre ligne latérale, de profondeur, et vingt quatre pieds et deux lignes ou moins, quatre vingt onze pieds six pouces sur l'autre ligne latérale de profondeur, et soixante six pieds six pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois couverte en ardoises, &c.

Ladite portion de terre fait partie d'un terrain désigné par le No treize trois d'un croquis fait par J. A. d'Hémécourt arpenteur, le 21 d'août 1849 et annexé à un acte au rapport de Antoine Doriocourt, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 26 mars 1850. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Morand, par acte au rapport dudit notaire Doriocourt, en date du 31 mars 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans
21 nov—30, déc 9, 7, 24

Successions de Thomas Boyle et de son épouse Catherine Keenan, tous deux décédés.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 16,8..—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de novembre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 9 de janvier 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description—

Un terrain situé derrière le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Prieur, Conti et Johnson, désigné par le No Trois de l'ilet No Soixante Six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 1er mai 1830, et déposé en l'étude de L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville, et d'après une copie dudit plan fait par C. A. Hedin, architecte, datée du 11 mars 1851 et déposé en l'étude de Michel Gernon, notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Bienville, sur quatre vingt dix pieds dix pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Quatre, et quatre vingt treize pieds huit pouces sur la ligne à l'opposé, courant à un point derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Moitié du prix payable comptant en billets du Trésor des Etats Unis, et pour la balance l'acquéreur fournira son billet payable à six mois de la date de la vente, portant intérêt au taux de six pour cent l'an jusqu'à échéance et après cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque sur la propriété. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu et la police transférée au vendeur.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. F. Herwig vs ses créanciers

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 11,6..—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 novembre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 17 décembre 1864, à 10 heures du matin A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de la balance invendue de—

LE FONDS D'UN MOULIN A FARINE ET D'UNE BOULANGERIE A VAPEUR, connus sous le nom de "Southern Flour Mills and Steam Bakery," situés sur les terrains portant les numéros 181 et 182, rue Poydras, dans le Premier District de cette ville.

Aussi, trois chevaux, trois charrettes à pain, &c.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

CONDITIONS—Cette criée étant la seconde et dernière, les biens ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. Les acquéreurs fourniront leurs bons ou obligations avec caution bonne et solvable, conformément à la loi. Les dits acquéreurs paieront au comptant, et en ... déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, de gardiennage, &c., s'élevant ensemble à la somme de $30 ou environ.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7nov—12,17

Nouvelle Salle d'Encan.
RENE GUTIERREZ, encanteur,

Annonce à ses amis et au public qu'il a pris le magasin No 94 DE LA RUE DE CHARTRES, PRES LA RUE CONTI. Il s'occupera personnellement de toutes les VENTES DU DEHORS, des ventes de successions, propriétés foncières, meubles, notions de boutiques, fonds de groceries, marchandises sèches, &c. Les marchandises de toute espèce sont reçues en consignation au magasin d'encan No 94 DE LA RUE DE CHARTRES, près la rue Conti.
Jours de vente, les MARDIS et les SAMEDIS de chaque semaine, à 10 heures du matin.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 déc—1m

ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Rue Carondelet, No 20,

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, de meubles et fait des ventes au dehors.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Thomas Harrett, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No ...—En vertu d'un ordre de vente rendu le ... d'octobre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi ... de janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La moitié indivise de trois terrains vagues, situés au faubourg Avart, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos Seize, Dix-sept et Dix-huit, dans l'ilet No Neuf, borné par les rues Jersey, de la Levée, Sonlat et Robert et mesurant, savoir: Le No Seize ayant 32 pieds de face à la rue Jersey sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Dix-sept ayant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Et le No Dix-huit ayant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Sonlat. Le tout conformément au plan dressé par Wm. Forshee, déposé en l'étude de C. C. Ledreyron, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits privilèges, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans
7 déc—6,24 31—7

Bertrand Saloy vs Frank Meyer.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 11,... —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 14 de janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le No Huit dans l'ilet No Cinquante Deux, suivant le plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié ci-devant voyer, daté du 7 de juin 1840, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit ILET No Cinquante Deux borné par les rues Marigny, Mandeville, Goldsmith et Josephine et mesurant mesure française, cinquante trois pieds de face à la rue Josephine sur quatre vingt dix pieds de profondeur bornée du côté de la rue Mandeville par la propriété de Etienne Bonnitan ou ayant cause et de l'autre côté par le terrain désigné par le No Neuf ci-dessus ou ses ayants.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o—UN TERRAIN situé dans le dit ilet No Cinquante Deux et désigné par le No Onze, mesurant cinquante pieds de face à la rue Mandeville sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Josephine. Le tout mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Conrad Deiner, par acte au rapport de George Legardeur, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 février 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—21 31—janv 7 14

Vente par le Marshal.

Mme René Trudeau vs George Ingram.

COUR Provisoire des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane—No ...—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre qui m'a adressé la Cour Provisoire des Etats Unis, l'Honorable Chas. A. Peabody, président, dans la susdite affaire, je vendrai à l'enchère publique, au ... de ... W. F. Tilest, rue Baronne, No 147, SAMEDI, 17 décembre 1864, à 10 heures du matin:

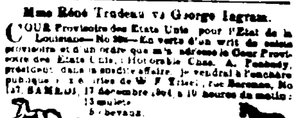

13 mulets
5 chevaux.
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
J. EDWARDS CLARKE, Marshal provisoire des Etats Unis.
6déc—3 10, 17

Mme René Trudeau vs George Ingram.

COUR Provisoire des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre qui m'a adressé la Cour Provisoire des Etats Unis, l'Honorable Chas. A. Peabody, président, je vendrai à l'enchère publique, à la maison, sur l'habitation de la susdite demanderesse, dans la Paroisse de Jefferson, environ 14 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi MARDI vingt décembre 1864, à midi—

Un lot de meubles, bibliothèque, 1 charrette, 16 charrues 1 cotton Planter, un lot de graines de coton, 4 brouettes, un moulin à gru, 6 houes, un lot de vieille corde, 4 sacs, ... un lot de chaînes, un lot de vieux sacs, un lot de vieux harnais, 3 faux, 15 ... houes, 14 jougs de harnais 1 wagon, 1 vache, ... un lot de foin, des ... un lot de bois, &c., &c., d'après inventaire à mon bureau.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.
J. EDWARDS CLARKE, Marshal provisoire des Etats Unis.
6déc—3 10, 16 20

AVIS JUDICIAIRES.

C. M. Gallagher vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 11,7..—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire que la cession des biens du pétitionnaire a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude de Octave Morel, notaire public, rue ..., le mercredi 21me jour de décembre 1864, à 11 heures du matin pour prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et pour nommer un syndic conformément à la loi; et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour
JOS. G. BAUM, Constable
16nov—30, 16 et 21 déc

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de feu JOHN FRANCIS CLAY sont invitées à les présenter au soussigné, rue Royale, No 34, pour les faire connaître, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont invitées à venir régler leurs comptes.
ADMOND DUPUY, Administrateur.
7 déc—1m

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur, dans le 1er, 2me, 3me et 4me Districts de la Nouvelle-Orléans, et dans Est et Ouest Bouligny, Jefferson City.

Succession de dame M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19,959.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, en vente publique, le mardi 20 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 novembre 1864—No 19,959—les propriétés suivantes, savoir:

Dans le Premier District de la N. O.

1o—Trois terrains dans l'ilet No cinquante sept, borné par les rues de la Commerce, Levée (Nouvelle) et Notre Dame, désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre et faisant face à la rue Julie.

Dans le Second District de la N. O.

2o—Douze terrains dans l'ilet No six, borné par les rues Randon, Lopez, Conti et Bienville, désignés par les numéros Un à Neuf inclusivement, et les numéros Onze, Douze et Treize.

3o—Dix terrains dans l'ilet No sept, borné par les rues Conti, Randon, Promenade Carondelet et Lopez, désignés par les numéros Un à Dix inclusivement.

4o—Vingt-quatre terrains dans l'ilet No Dix sept, borné par les rues Conti, Bienville, Salcedo et Gayoso, désignés par les numéros Un à Vingt quatre inclusivement.

5o—Dix huit terrains dans l'ilet No Trente trois, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Dupré et White, désignés par les numéros Un à Dix huit inclusivement.

6o—Quinze terrains dans l'ilet No Quarante deux, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Broad et White, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, les numéros Vingt et un et Vingt deux, et les numéros Vingt quatre à Trente deux inclusivement.

7o—Quatre terrains dans l'ilet No Quarante huit borné par les rues Broad, Conti, d'Orgenois et Promenade Carondelet, désignés par les numéros Trente deux, Trente trois, Trente quatre et Trente cinq.

Dans le Troisième District de la Nlle Orléans.

8o—Trois morceaux de terre faisant face au Bayou St Jean, rive droite, près du Toll Gate, désignés par les numéros Neuf, Dix et Onze.

Le numéro Neuf mesure plus ou moins quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou sur trois cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Huit et trois cent trente et un pieds cinq pouces et un tiers sur la ligne qui le sépare du lot No Dix, et quatre vingt quinze pieds de face dans la profondeur.

Le numéro Dix mesure plus ou moins, quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou, sur trois cent trente et un pieds, cinq pouces un tiers de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No Neuf, et trois cent trente neuf pieds, dix pouces et deux tiers sur la ligne qui le sépare du No Onze, et quatre vingt quinze pieds de face dans la profondeur.

Le numéro Onze mesure plus ou moins, quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou, sur trois cent trente neuf pieds dix pouces et deux tiers de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot Dix, et trois cent quarante huit pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot No Douze, et quatre vingt quinze pieds de face dans la profondeur.

9o—Trois terrains dans l'ilet No trente sept, borné par les rues Champs Elysées, Marais (Moreau), Marigny et Bons Enfants (St-Claude), désignés par les numéros Trois, Quatre et Neuf.

10o—Douze terrains dans l'ilet No Cent Seize, borné par les rues Washington Force, Music et Liberal, désignés par les numéros Six à Dix Sept inclusivement.

11o—Un terrain dans l'ilet Deux Cent Quatre Vingts, borné par les rues Independance, Goldsmith, Congrès et Prosper, désigné par le numéro Un.

Dans le 4e District de la Nlle-Orléans

12—Deux terrains dans l'ilet No Trente Sept, borné par les rues Religieuses, Rousseau, Ste-Marie et St-André, désignés par les numéros Trois et Quatre, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à étage, en bois, avec les dépendances, louée à bail pour l'année finissant le 15 septembre 1865, à raison de quinze piastres par mois.

Jefferson City, Est-Bouligny.

13o—Treize terrains dans l'ilet No Dix, borné par les rues Jersey, Laurel, Constantinople et Marengo, désignés par les numéros Dix Sept, Dix Huit et Dix Neuf.

14o—Sept terrains dans l'ilet No Quarante, borné par les rues Laurel, Austerlitz, Live Oak et Constantinople, désignés par les numéros Dix Neuf à Vingt Cinq inclusivement.

15o—Six terrains dans l'ilet No Vingt Trois, borné par les rues Magazine, Live Oak, Constantinople et Austerlitz, désignés par les numéros Sept à Douze inclusivement.

16o—Vingt deux terrains dans l'ilet No Vingt Quatre, borné par les rues Live Oak, Austerlitz, Magazine et Général Taylor, désignés par les numéros Un à Vingt Deux inclusivement.

Jefferson City, Ouest-Bouligny.

17o—Vingt quatre terrains dans l'ilet No Trente Six borné par les rues Camp, Iena, Chestnut et Napoléon Avenue, désignés par les numéros Un et Vingt Quatre inclusivement.

18o—Neuf terrains dans l'ilet Trente Sept borné par les rues Chestnut, Piaquemine, Iena et Napoléon Avenue, désignés par les numéros Onze, Douze, Quatorze, Quinze, Dix-huit et les numéros Vingt Un à Vingt Quatre inclusivement.

19o—Dix Sept terrains dans l'ilet numéro Trente Huit, borné par les rues Chesnut, Cadix, Iena et Piaquemine, désignés par les numéros Un à Quatre inclusivement et les numéros Douze à Vingt Quatre inclusivement.

20o—Seize terrains dans l'ilet numéro Quarante Huit, borné par les rues Napoléon Avenue, Iena, Perrier et Piaquemine, désignés par les numéros Un à Onze inclusivement, le numéro Treize et les numéros Dix Sept à Vingt inclusivement.

Le tout d'après les plans qui seront exposés au bureau de l'encanteur, quinze jours avant la vente, et à la Bourse des Marchands et des Encanteurs le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, la balance à douze mois de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, payable à la Banque de l'Etat de la Louisiane, portant six pour cent d'intérêt du jour de la date à l'échéange, et huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de ne pas aliéner et ... de payer le prix total de l'adjudication comptant. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux administrateurs.

Actes de vente par-devant S. Magner, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis attachés aux dits actes.
11nov—